DEPARTEMENT DE LA CORREZE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES

COMMUNE DE LAVAL-SUR-LUZEGE

REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/7 500
ZOOM : 1/2 500

VERSION DE NOVEMBRE 2018

PRESCRIPTION :	
DEBAT SUR LE PADD :	
ARRÊT :	
ENQUÊTE PUBLIQUE :	
APPROBATION :	

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
56, Avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@be-urbadoc.fr

L'ECHAMEL
SUC DE LA GRANGE
L'HERBEIL

Légende

Zones Urbaines
- Ua : zone urbaine correspondant au bourg centre
- Ub : zone urbaine correspondant à l'habitat organisé sous forme de faubourg
- Uc : zone urbaine correspondant aux hameaux traditionnels à densifier
- Up : zone urbaine correspondant aux hameaux traditionnels à préserver
- Ud : zone urbaine correspondant à l'habitat organisé sous forme pavillonnaire
- Uh : zone urbaine correspondant à l'habitat collectif
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- Ul : zone urbaine à vocation de loisirs
- Ums : zone urbaine à vocation médico-sociale
- Ux1 : zone urbaine à vocation de commerces et services
- Ux2 : zone urbaine à vocation artisanale
- Ux3 : zone urbaine à vocation industrielle
- Ux4 : zone à vocation d'aérodrome

Zones A Urbaniser
- AUa : zone à urbaniser à vocation d'habitat en extension du bourg centre
- AUb : zone à urbaniser à vocation d'habitat en extension des faubourgs
- AUc : zone à urbaniser à vocation d'habitat en extension des hameaux traditionnels
- AUd : zone à urbaniser à vocation d'habitat en extension des zones pavillonnaires
- AUh : zone à urbaniser à vocation dhabitat collectif
- AUe1 : zone à urbaniser à vocation d'équipement d'intéret collectif
- AUe2 : zone à urbaniser à vocation à vocation d'équipements cultuels
- AUl : zone à urbaniser à vocation de loisirs
- AUx1 : zone à urbaniser à vocation d'activités de commerces et de service
- AUx2 : zone à urbaniser à vocation d'activités artisanales
- AUx3 : zone à urbaniser à vocation d'activités industrielles
- 2AU : zone à urbaniser fermée à vocation d'habitat

Zones Agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée
- A1 : Secteur de Taille et Capacité d'Accueil Limitées à vocation d'habitat

Zones Naturelles
- N : zone naturelle
- Nc : zone de carrière
- Ne : zone naturelle à vocation d'enseignement
- Ner1 : zone naturelle dédiée à l'accueil d'énergies renouvelables - photovoltaïque
- Ner2 : zone naturelle dédiée à l'accueil d'énergies renouvelables - éolien
- Nl : zone naturelle à vocation ludique
- Nt : zone naturelle à vocation touristique

Potentiels de densification
- Dent creuse
- Dent creuse à vocation d'activité
- Potentiel de restructuration
- Zone d'extension de la zone urbaine
- Zone d'extension de la zone urbaine à vocation d'activité
- Zone d'extension de la zone à urbaniser fermée
- Zone d'extension de la zone urbaine à vocation cultuelle
- Zone d'extension de la zone urbaine à vocation d'équipement
- Zone d'extension de la zone urbaine à vocation de loisirs

Prescriptions
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Eléments à protéger
- Changement de destination
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Eléments linéaires paysagers (murets) à protéger
- Protection des rez-de-chaussée commerciaux
- Eléments linéaires protégés au titre des Espaces Boisés Classés
- Patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Périmètre de réciprocité autour des bâtiments d'élevage
- Règlementaire (50 m)
- Vgilance (100 m)

Eléments constitutifs du réseau de Trame Verte et Bleue
- Réservoir de biodiversité sec : forêt, bocage, milieu ouvert
- Corridor terrestre
- Réservoir de biodiversité aquatique ou humide
- Corridor aquatique ou humide
- Obstacle aux continuités écologiques

Servitude d'utilité publique
- Servitude AC1 - Protection des monuments historiques
- Servitude AC2 - Site inscrit et classé

Autres informations
- Voie classée à grande circulation
- Secteur de bruit relatif aux infrastructures routière
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise au régime d'autorisation
- Bâtiment ajouté à titre indicatif, non encore cadastré
- Cours d'eau

LAVAL-SUR-LUZEGE

	Dent creuse *Rétention foncière : 50%*	Potentiel de restructuration *Rétention foncière : 75%*	Extension Habitat *Rétention foncière et surfaces dédiées à l'aménagemrent : 25%*	Total
Potentiel brut	1,3	0,2	1,5	3,1
Potentiel net	0,7	0,0	1,2	1,9

** Surface exprimée en hectares*

LE PUY DE GOUTELADE

LE BOURG